



Brise vue sur grillage mitoyen

Par **eleia**, le **21/02/2008** à **22:14**

BSR

Quand j'ai acheté ma maison le grillage était tout délabré. avec accord de mes voisin je l'ai refais et rescellé les piquets à leur endroit d'origine. cette cloture sépare les jardins et est mitoyenne. Je n'ai demandé aucune contrepartie financière pour la rénovation.

quelques jours après mon voisin à poser de la brande végétale sans rien dire. cela dépasse de 30 cms le grillage qui est à 1.20cms. quand il ya du vent cela force sur la cloture, aussi cela ne laisse quasiment pas le soleil passer et ombrage davantage mon terrain. je vis en agglomération.

mon voisin a t il le droit de poser ce genre de produit sur un grillage auquel il n'a versé aucun cent?

si vous avez des réponses merci car difficile de trouver une législation sur ça.